

# Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

## Consignes d'examens

|         |                                    |
|---------|------------------------------------|
| Cycle   | 2017-2018/2                        |
| Titre   | CE2D – Technique de qualification  |
| Option  | Techniques sociales et d'animation |
| Matière | Sciences Sociales-Familiales       |

**Direction de l'organisation  
des jurys**

Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

[jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be)

Tél : +32 (0)2 690 85 86  
[enseignement.be/jurys](http://enseignement.be/jurys)

## **I. Informations générales**

### **●●● Identification de la matière**

Nom de la matière dans le décret : sciences sociales – familiales (variante B)

Volume horaire : 1 h en 3<sup>ème</sup> et en 4<sup>ème</sup>

### **●●● Programme**

Le numéro du programme : programme de la FWB n° : 175/2002/248B

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/175-2002-248B.pdf>

### **●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option**

CE2D Technique de qualification, option : techniques sociales et d'animation

## **II. Organisation de(s) l'examen(s)**

### **●●● Modalité d'évaluation d'examen(s)**

Examen oral

Durée de l'examen : environ ½ heure.

### **●●● Matériel**

Matériel autorisé : de quoi écrire

### ●●● Consignes d'examens

Les différents contenus, les compétences et des références sont repris dans le document de la CFWB dont voici le numéro du programme : 175/2002/248B

A savoir :

1) Place de l'individu dans son environnement social

- Définir : groupes, société et environnement
- Définir relations sociales
- Différence entre groupe primaire et groupe secondaire et deux exemples pour chacun

2) La famille

- Définition de famille
- Evolution de la famille dans le temps : la famille traditionnelle ; la famille moderne

3) La famille aujourd'hui

Les types de familles (les citer)

Les facteurs qui différencient les familles aujourd'hui (la culture, la religion, le milieu socioprofessionnel, la famille rurale, urbaine...)

Les facteurs perturbant la vie familiale

Rôles spécifiques des partenaires familiaux. Evolution des rôles au cours du temps.

Envisager les rôles affectif, social, éducatif et économique des parents et les fonctions de la famille.

Les relations parents-enfants

Les droits de l'enfant (en citer 5) - les devoirs des enfants

Les devoirs des parents – les droits des parents

Rôle de la collectivité dans l'aide aux familles

Les aides aux enfants en difficulté

4) La famille et la société

Rôle de la famille dans la société : s'intégrer et accepter les règles

Rôle de la société vis-à-vis de la famille

Connaître l'organisation politico-administrative de notre pays aux différents niveaux à savoir :

Les structures fédérales

Les communautés et régions

Les communes et provinces

Pour chaque structure, envisager : les institutions, 3 rôles spécifiques, 3 compétences, les différents acteurs, les services offerts....

La nécessité des élections et l'importance de notre rôle d'électeur

#### 5) La famille et l'école

Organisation scolaire (la structure de notre enseignement)

Obligation scolaire

La fonction de l'école

Les partenaires de l'école (les centres PMS, les parents...)

Que faire à la fin de ses études

La nécessité de continuer à se former

#### 6) La famille, les loisirs, les vacances

La place des loisirs dans la vie de l'adolescent

Préparer ses vacances

Les structures consacrées aux loisirs et aux sports.

**Venir à l'examen avec un petit résumé de ce que votre commune organise pour les loisirs des jeunes, des enfants et des familles**

### III. Evaluation et sanction des études

●●● **Dispenses** : pour réussir, le candidat doit avoir obtenu au moins 50% pour l'ensemble de l'examen écrit.

#### ●●● **Rappel du règlement**

En cas d'absence non justifiée à deux épreuves lors d'un même cycle, la Direction de l'organisation des jurys pénalisera le candidat en se donnant le droit de ne pas organiser pour ce candidat les épreuves pour lesquelles il a été absent lorsqu'il s'inscrit à un autre cycle suivant ou en attribuant toute autre sanction qu'elle jugera utile